

Monsieur le Président du CSEE Le Mans,

La délégation CGT au CSEE LE MANS souhaite revenir vers vous concernant les ordres du jour des derniers CSEE de 2022, ainsi que des précédents.

En janvier 2022, nous vous avions fait parvenir une liste de 17 questions. Nous avions alors constaté à la lecture de l'ordre du jour, qu'aucune n'avait été retenue et cela sans explication préalable, pourtant sollicitée dans le mail d'envoi.

Puis une de nos questions fut repêchée à la dernière minute.

Ce n'est pas la première fois que nous vous interpellons sur le sujet, que ce soit oralement en instance ou par le biais de déclarations comme ce fut encore le cas en janvier. Nous ne sommes pas les seuls à déplorer cette situation puisque les élus CFE/CGC ont fait également une déclaration allant dans le même sens.

Avec le dernier ordre du jour de mars 2022, nous constatons que notre vision reste d'actualité : seules 2 de nos questions ont été retenues, sur 9 présentées.

Nous tenons à vous rappeler que les questions portées par la délégation CGT MMA/FIDELIA émanent des salariés que nous rencontrons lors de nos passages dans les services. Ne pas les retenir, sans explication, c'est mettre à mal le droit d'expression des salariés, notamment sur leurs conditions de travail.

Afin d'être les plus factuels possible, nous avons fait l'exercice de revenir sur les presque 3 ans passés dans ce CSEE, en calculant le nombre de nos questions posées et retenues.

En 2019 :

- Juillet : sur 17 points envoyés, l'ancien secrétaire, Daniel Parage, nous a répondu que 7 points seront traités en septembre, 1 point fera l'objet d'une information annuelle, 1 question concerne les RP, trois questions ne sont pas retenues, sans explication.

- Septembre : 30 points ont été envoyés, les 7 points du mois de juillet ont été acceptés, 10 questions sont refusées sans explication, 13 sont acceptées. Nous ne recevrons plus d'explications du secrétaire.
- Novembre : 33 points envoyés, 21 refusés ;
- Décembre (et sa prolongation en janvier 2020) : 36 points envoyés, 22 retenus, 2 reportés et 12 refusés. Désignation d'un nouveau secrétaire Badre Kabbouri.

Ainsi en 2019, sur 116 questions posées par les élus CGT, 59 ont été retenues (50,8%).

Depuis janvier 2020, nous ne recevons plus aucune explication concernant le refus de nos questions.

- Janvier : 16 points envoyés, 2 retenus ;
- Mars : 15 points envoyés, 1 retenu ;
- Mai : 19 points envoyés, 4 retenus ;
- Juin : 21 points envoyés, 11 retenus ;
- Septembre : 19 points envoyés, 4 retenus ;
- Novembre : 9 points envoyés, 4 retenus ;
- Décembre : 14 points envoyés, 1 retenu.

Ainsi en 2020, sur 113 questions posées, 27 ont été retenues (23,9%).

En 2021 :

- Janvier : 4 points envoyés, 2 retenus ;
- Février : 15 points envoyés, 2 retenus ;
- Avril : 8 points envoyés, 3 retenus (dont 1 repris le mois d'après) ;
- Mai : 8 points envoyés, 4 retenus (dont 2 repris le mois d'après) ;
- Juin : 13 points envoyés, 4 retenus ;
- Septembre : 10 points envoyés, 3 retenus ;
- Octobre : 12 points envoyés, 3 retenus (dont un le mois d'après) ;
- Décembre : 9 points envoyés, 2 retenus.

Ainsi en 2021, sur 80 questions posées, 23 ont été retenues (28,75%).

En excluant les questions sur la gestion courante et les effectifs qui sont de toute façon reprises par la direction ; cela fait **64 questions portées pour 7 retenues (10,93%)**.

Notre délégation considère que l'absence de prise en compte de nos questions lors de l'établissement des ordres du jour de nos CSEE, sans aucune explication, de surcroît, entrave l'exercice de notre mandat de représentants du personnel. Le règlement intérieur du CSEE stipule dans son article 1.5.1 « Prerogatives du secrétaire du CSEE » que celui-ci a la responsabilité de préparer avec les autres élus du CSEE l'ordre du jour des réunions.

Force est de constater qu'au sein du CSEE LE MANS, en violation du RI, aucune transparence ni aucune concertation entre le secrétaire et les élus ne président à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Monsieur le Président, d'appliquer le règlement intérieur et de nous préciser systématiquement les motifs pour lesquels nos questions ne sont pas retenues à l'ordre du jour des CSEE.

Cordialement,

Les élus titulaires, suppléants et le représentant syndical CGT au CSEE Le Mans

NB : Une copie du présent courrier est adressée à l'inspection du travail.